



Arrêter mes cours par correspondance

Par **amandine 26**, le **22/10/2015** à **22:21**

Bonjour je suis inscrite au cour minerve depuis janvier 2015 j'ai voulu arrêter en mai en leur envoyant un email j'ai pas eu de réponse de leur alors en septembre j'ai décider d'arrêter leur prélèvement et la ils m'ont tel. Pour eux j'ai pas le droit de quitter les cours même si je vient de trouver un cdi à mi temps je doit payer jusqu'en 2017.
Comment faire? j'ai besoin d'aide merci